

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 D 00478

Numéro SIREN : 885 064 162

Nom ou dénomination : 16.9.NATAM

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/009673

1

**BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (art. 362 Septies  
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 16.9.NATAM Néant  \*

Adresse de l'entreprise 145 RUE DE LA MONTAT 42000 ST ETIENNE

Numéro SIRET \* 

8	8	5	0	6	4	1	6	2	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 6 Durée de l'exercice précédent \* 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT  
ACTIF CIRCULANT  
STOCKS  
CAPITAUX PROPRES  
DETTES (4)  
RENOUVELLEMENTS

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		0 0 0 0 0		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016	400	11	389		
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042	400 000		400 000		
<b>Total I (5)</b>		<b>044</b>	<b>048</b>	<b>400 400</b>	<b>11</b>	<b>400 389</b>		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	100		100		
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	<b>Total II</b>		<b>096</b>	<b>098</b>	<b>100</b>		<b>100</b>	
	<b>Total général (I+II)</b>		<b>110</b>	<b>112</b>	<b>400 500</b>	<b>11</b>	<b>400 489</b>	
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET 1</b>		<b>Exercice N-1 NET 2</b>		
Capital social ou individuel *		120		500				
Ecart de réévaluation		124						
Réserve légale		126						
Réserves réglementées*		130						
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	132					
Report à nouveau		134						
Résultat de l'exercice		136		(11)				
Provisions réglementées		140						
<b>Total I</b>		<b>142</b>		<b>489</b>				
Provisions pour risques et charges		154						
<b>Total II</b>		<b>154</b>						
Emprunts et dettes assimilées		156		400 000				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
Fournisseurs et comptes rattachés *		166						
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)		169	172					
Produits constatés d'avance		174						
<b>Total III</b>		<b>176</b>		<b>400 000</b>				
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>180</b>		<b>400 489</b>				
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	400 400			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 3 <sup>es</sup> Lettres A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		1 6 . 9 . NATAM						Néant	*				
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
				L3	1	1	2	2	0	2	0	1	0	0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209								210			
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires	215								214			
				217								218			
				Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222	
	Production immobilisée *										224				
	Subventions d'exploitation reçues										226				
	Autres produits										230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234				
	Variation de stock (marchandises) *										236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)										242				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)										243				
	Rémunérations du personnel *										250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252				
	Dotations aux amortissements *										254		11		
	Dotations aux provisions										256				
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										259				
											260				
Total des charges d'exploitation (II)										264		11			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270		(11)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)										280				
	Produits exceptionnels (IV)										290				
	Charges financières (V)										294				
	Charges exceptionnelles (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))										347				
											348				
	Impôts sur les bénéfices *										(VII)	306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310		(11)		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312		314	11		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318				
	Provisions non déductibles *										322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés										247				
	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*										248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)										249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999				
	Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
Entreprise nouvelles (44. sexies)		986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de reconstruction de la défense (44. tendies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138			342				
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991									
Divers ZFA NG (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346						350			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G															
Zone de développement prioritaire (44. septdecies)										993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352		354	11		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356				
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :												360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370		372	11		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatim

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406		400	
	Autres	410		412	400	414		416	400	416	400	400	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		476			
Immobilisations financières		480		482	400 000	484		486	400 000	486	400 000	400 000	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>492</b>	<b>400 400</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>400 400</b>	<b>496</b>	<b>400 400</b>	<b>400 400</b>	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		11		504		506		11	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512				514		516			
	Constructions	520		522				524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532				534		536			
	Installations générales, aménagements divers	540		542				544		546			
	Matériel de transport	550		552				554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562				564		566			
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>11</b>		<b>574</b>		<b>576</b>		<b>11</b>	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	<b>581</b>	<b>589</b>
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 16.9.NATAM

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715		2					
Constructions	720		725		3					
Inst. techniques matériel et outillage	730		735		4					
Inst. générales agenc. am. divers	740		745		5					
Matériel de transport	750		755		6					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7					
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780		
II DÉFICITS REPORTABLES					Déficits imputés					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	Déficits reportables				984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis	Déficits de l'exercice				860	1.1
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter	Total des déficits restant à reporter (870=984+860)				870	1.1
III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C										
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)				996	
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin								325		
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)								380		
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

Cepiqa Quadra

## ANNEXE

Exercice du 10/07/2020 au 31/12/2020

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### **Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF**

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 10/07/2020 au 31/12/2020

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		4 00
Autres participations			4 00 000
	TOTAL		4 00 000
	TOTAL GENERAL		4 00 400

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL	4 00	4 00
Autres participations		4 00 000	4 00 000
	TOTAL	4 00 000	4 00 000
	TOTAL GENERAL	4 00 400	4 00 400

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	1 1		1 1
	TOTAL GENERAL	1 1		1 1

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL	1 1			
	TOTAL GENERAL	1 1			

## ANNEXE

Exercice du 10/07/2020 au 31/12/2020

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	400 000	39 570	158 091	202 339
TOTAL	400 000	39 570	158 091	202 339
Emprunts souscrits en cours d'exercice	400 000			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	1.0000		500		500

**16.9.NATAM**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 500 euros**  
**Siège social : 145rue de la Montat, accès 5 à 9 Impasse du Pont de l'Ane,**  
**42000 ST ETIENNE**  
**885 064 162 RCS SAINT ETIENNE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2021**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 s'élevant à -11 euros de la manière suivante :

**Perte de l'exercice :** **-11 euros**  
**Au compte « report à nouveau » ainsi porté à -11 euros.**

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Présidente  
Amandine SASTRE

